Communiqué du SAGES, Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur sur la réforme de la formation initiale des enseignants (17/04/2024)

Réforme de la formation des enseignants : le MEN ne recrutera plus que des élèves fonctionnaires de l'enseignement et non pas des professeurs stagiaires

Les propos (1) du président de la République sur la réforme de la formation initiale des enseignants tenus le 5 avril 2024 lors de sa visite d'une école à Paris confirment les grandes lignes déjà dressées depuis le mois novembre 2023 par le MEN. Le concours de recrutement change de nature lourde de signification pour les lauréats. Les CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP conféraient à leurs lauréats le statut de professeur stagiaire, le nouveau concours ne permet que l'accès à l'ENSP avec seulement le titre d' « élève fonctionnaire » en première année pour y préparer un master « maison » (2). L'installation dans le métier d'enseignant passe donc au second plan devant l'insertion dans la hiérarchie de la fonction publique de droit commun, pour ne pas dire sa caporalisation. La première année de formation, rémunérée finalement à 900 euros au lieu des 1400 euros initialement prévus (3), ne comporte qu'un tiers du temps en établissement scolaire. La formation disciplinaire sera réduite à la portion congrue et fera place à toutes les activités annexes qui sont venues polluer le coeur du métier qui est de dispenser les connaissances et les méthodes d'un champ disciplinaire donné. Ces deux années de formation vont ouvrir davantage le champ aux « sciences de l'éducation » qui sont les grandes gagnantes de cette réforme anti copernicienne où les vieilles lunes pédagogistes gravitent toujours autour de l'Elève, centre du Système scolaire. Les élèves fonctionnaires puis apprentis professeurs devront donc supporter deux années au lieu d'une actuellement les « activités » les plus futiles et inutiles à l'exercice du métier ainsi que les dernières pédagogies à la mode que dénoncent les stagiaires depuis plus de 30 ans et la création des IUFM. Les sciences de l'éducation envahissent même le cycle de licence avec la proposition de « modules de pédagogie » à l'attention des étudiants candidats aux ENSP.
Loin de constituer un bouleversement redouté par le réseau des INSPE (4), cette réforme consacre au contraire son renforcement, au simple prix d'un n-ième changement de nom dont ces structures ont l'habitude, et invalident déjà les propos du Président qui assurait le 5 avril qu'il s'agissait d'un « nouveau paradigme, d'une nouvelle gouvernance, de nouveaux formateurs, de nouvelles méthodes ». Il est impossible de croire que cette promesse présidentielle de changement radical pourra se faire en aussi peu de temps (d'ici la rentrée 2024 !) avec d'autres personnels que ceux déjà en place dans les futurs ex INSPE et les inévitables « spécialistes » en « sciences de l'éducation » des universités qui pontifient depuis plus de trente ans dans les avatars successifs des anciens IUFM.
Il reste des questions en suspens dans cette réforme. Les titulaires d'un diplôme au-delà de la licence et candidats à l'enseignement sur le tard devront ils subir eux aussi les 2 années de formations dans les futurs ENSP? Ou seulement la deuxième année ? Les agrégés stagiaires devront-ils rejoindre les ENSP pour leur formation où se fera-t-elle en dehors ? En revanche, les futurs candidats aux ENSP doivent déjà savoir qu'ils devront signer un engagement à servir l'Etat un certain nombre d'années, non encore défini pour le moment, à leur entrée dans ces écoles, sous peine de devoir rembourser les rémunérations perçues pendant leur formation. Les générations actuelles étant globalement réticentes à s'engager sur la durée avec leurs employeurs et très sensibles à la qualité de leurs conditions de travail, seront-elles séduites par la perspective de constituer un public captif si ce métier ne leur convient décidément pas au final ?

(1) https://www.aefinfo.fr/depeche/710269

Voir également notre communiqué du 21/11/2023 sur nos impératifs d'une véritable formation des professeurs du second degré
https://le-sages.org/documents/Communique_reforme_formation_enseignants_21nov2023.pdf
(2) Les sigles de ces concours ne figurent pas dans le diaporama du gouvernement présentant cette réforme https://le-sages.org/documents/MEN_ecoles_normales_XXIsiecle.pdf en page 8
(3) Les apprentis professeurs ne sont pas encore entrés dans les futures ENSP que déjà ils subissent une première dévalorisation de leur rémunération. Quel cadeau de bienvenue !
(4) https://www.reseau-inspe.fr/communique-du-reseau-des-inspe-paris-le-29-mars-2024/

Communiqué du SAGES du 21 novembre 2023 sur le projet de réforme de la formation initiale des enseignants : Nième réforme de la formation et du recrutement des enseignants

Le ministère de l'Education nationale entend réformer une fois de plus la formation initiale et le recrutement des professeurs sans tirer le bilan complet et honnête des précédentes réformes qui se sont succédées à un rythme soutenu ces dernières années. Le recrutement des futurs professeurs des écoles, des collèges et des lycées, les concours serait placés à bac + 3 au lieu de bac + 5 actuellement (Dépêche AEF n°702656 du 17/11/2023). Le concours de l'agrégation, fait notable, ne serait pas concerné par cette réforme.
Le SAGES fait le constat que le recrutement à bac + 5 instauré en 2009 n'a pas apporté la preuve d'une plus-value éducative dans l'enseignement primaire et secondaire depuis cette date. Alors que le niveau de recrutement des professeurs était censé augmenter, les exigences proprement scolaires diminuaient ainsi que les performances des élèves, comme le constate pour la première fois officiellement un ministre de l'Education en exercice. De plus, la mastérisation a participé à l'assèchement du vivier de candidats à l'enseignement. Les titulaires d'un master préférant monnayer leur diplôme plus avantageusement dans le secteur privé, plutôt que dans une profession que l'Etat a laissé se paupériser depuis 30 ans et dégrader ses conditions de travail. Enfin, la formation dispensée par les Inspé, ex Espé, ex IUFM, n'a toujours pas fait la preuve de son efficacité réelle en dépit de 32 années de soit-disant « apports de la recherche » en « sciences de l'éducation ».
Le SAGES n'est donc pas contre un recrutement des professeurs des écoles et des collèges à bac +3 aux conditions impératives suivantes :
- Les concours doivent être accessibles aux titulaires de n'importe quelle licence et pas seulement celles délivrées par les Inspé.
- Les concours doivent être placés après l'obtention de la licence pour éviter le « en même temps » épuisant de la double préparation du diplôme et du concours.
- Les Inspé ne doivent pas avoir le monopole de la préparation des concours et ces derniers doivent ne comporter que des épreuves au contenu disciplinaire, permettant l'évaluation par les jurys de la maîtrise des savoirs académiques des candidats.
- Une formation pratique vraiment professionnelle digne de ce nom doit avoir lieu pour les lauréats, nommés fonctionnaires stagiaires, avec un service d'enseignement réduit.
- Une refonte sérieuse de la formation des professeurs stagiaires dans les Inspé pour y faire intervenir davantage des professeurs chevronnés et des disciplines concernées mieux à même d'accompagner les lauréats des concours dans leurs débuts.
Faut-il encore ajouter que ces mesures ne seront que peu d'effet sans arrêt de la dégradation matérielle et morale des professeurs ? La prétendue revalorisation financière

présentée comme « historique » qui vient d'avoir lieu ne pouvait produire aucun effet en matière d'inscription aux concours 2024, c'est la raison pour laquelle la date limite a été repoussée d'un mois comme l'an dernier et le ministère a préféré avoir recours à un cabinet de conseil pour faire de la publicité sur les différents médias.

Sages
PRAG & PRCE
Contractuels
Qualité & Liberté
ACadémiques

https://le-sages.org